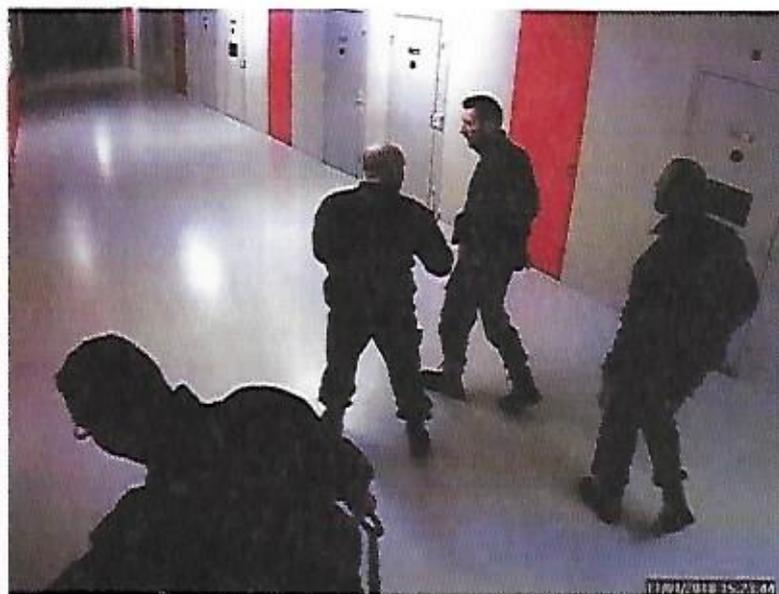
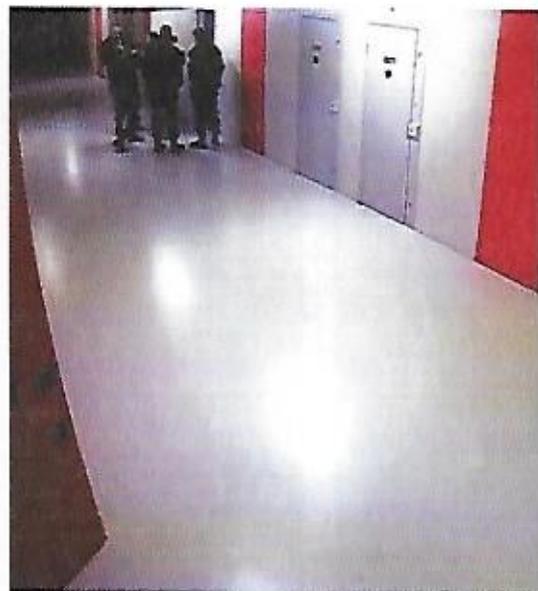


# **CHRONIQUE D'UNE AGRESSION DJIHADISTE ANNONCÉE**

L'agression de quatre surveillants, le 11 janvier, à la prison de Vendin-le-Vieil, par un détenu condamné pour terrorisme était-elle évitable? Nul ne peut l'affirmer. En revanche, elle était prévisible. Nos révélations.



15h 23. Les caméras de surveillance filment l'arrivée des quatre surveillants devant la cellule de Christian Ganczarski. Sur l'image de droite, on aperçoit le détenu se jeter sur les agents.



L'un des quatre surveillants de permanence glisse son regard à travers l'œilleton. Il est un peu plus de 15 heures. Enfermé dans sa cellule de 9 m<sup>2</sup> du quartier d'isolement de la prison de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), Christian Ganczarski est agenouillé au sol en train de feuilleter un livre. Ce 11 janvier 2018, le terroriste allemand, condamné à 18 ans de réclusion pour un attentat en Tunisie, est fidèle à lui-même: calme, mais prompt à solliciter ses gardiens via l'interphone à la moindre contrariété. Depuis près d'une heure, il attend de pouvoir téléphoner à sa femme depuis la cabine à la disposition des détenus. Au moment de sa première requête, la cabine était occupée. Un quart d'heure plus tard, le détenu de la cellule numéro 4 était en pleine prière et avait demandé aux agents de rebrousser chemin le temps de ses incantations. Cette fois, le téléphone est libre et le détenu semble prêt. Les surveillants ouvrent la porte. L'homme de 51 ans pose l'ouvrage sur son lit puis se lève. «Il s'est tourné et a pris quelque chose sur la table, raconte après l'attaque l'un des surveillants aux enquêteurs de la sous-direction antiterroriste de la direction centrale de la

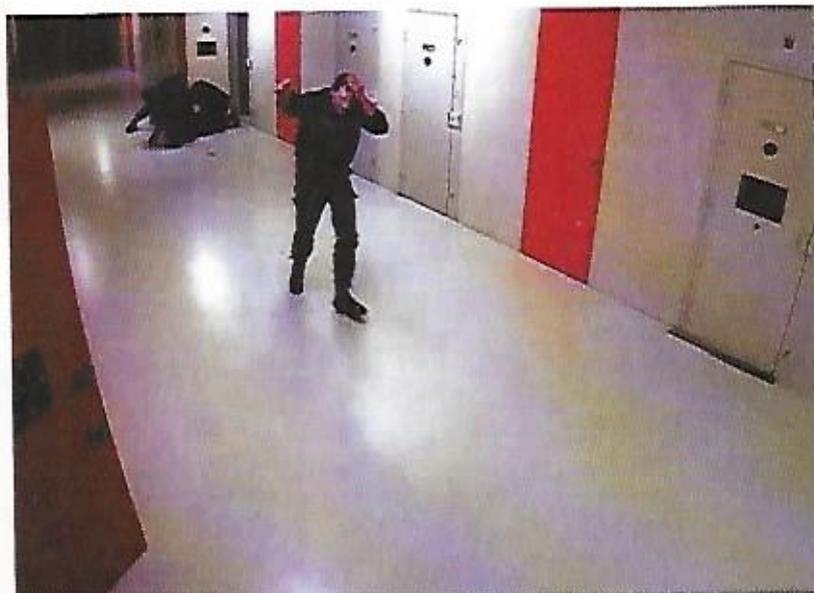
police judiciaire. Je n'ai pas identifié l'objet à ce moment-là. J'ai pensé à une liste de numéros de téléphone et à un stylo. Dans un premier temps, il s'est approché d'un ou deux pas en marchant, et soudainement, il nous a chargés en criant Allah Akbar [«Dieu est grand» en arabe, NDLR].» Ganczarski est armé d'un couteau de cantine à bout rond rétractable – dont le mécanisme a été entravé par de l'adhésif – dans une main et d'une paire de ciseaux

«Il s'est approché d'un ou deux pas en marchant, et soudainement, il nous a chargés en criant Allah Akbar»

à bout rond dans l'autre, deux ustensiles autorisés en détention. Les deux premiers surveillants sont touchés à la gorge. En tentant de ceinturer l'agresseur, un troisième essuie des coups portés au crâne. Le quatrième parvient à plaquer l'assaillant au sol, avant l'arrivée de renforts mettant fin aux violences, filmées par les caméras de surveillance de la courserie. Blessés

légèrement et choqués, les agents se verront prescrire entre deux et trois jours d'incapacité totale de travail selon les cas.

L'agression provoque une vague d'indignation massive des personnels pénitentiaires. Le 15 janvier, les trois principaux syndicats de surveillants appellent à bloquer l'entrée des 188 établissements du pays, tandis que le directeur de la prison de Vendin-le-Vieil annonce sa démission. Les revendications portent sur les salaires, les équipements de protection et la création de quartiers étanches dédiés aux détenus radicaux. La consigne de mobilisation très suivie perturbe fortement le fonctionnement de la justice comme le quotidien des prisonniers. Le bras de fer avec le gouvernement dure deux semaines, avant que la ministre de la Justice Nicole Belloubet ne propose un plan d'urgence: recrutement de 1 100 agents d'ici à 2021, aménagement de 450 places dédiées aux prisonniers radicalisés et séparées des autres coursives avant la fin 2018 et une enveloppe de 30 millions d'euros destinée à revaloriser différentes indemnités perçues par les fonctionnaires (*lire encadré p. 29*). Le 26 janvier, l'Ufap-Unsa, syndicat majoritaire de la profession (environ ►



Alors que les quatre gardiens ouvrent la cellule du détenu pour le conduire à la cabine téléphonique où il a demandé à appeler sa femme, celui-ci se jette brutalement sur eux, les blessant à la gorge et au crâne. Il faudra attendre l'arrivée de renforts pour ceinturer l'agresseur et mettre fin aux violences.

► 40% des suffrages aux dernières élections professionnelles de 2015), signe l'accord, entraînant l'essoufflement puis la fin du mouvement.

Si la question sensible de la prise en charge des détenus radicalisés en France n'est pas nouvelle, elle est devenue particulièrement préoccupante après l'avènement de Daech et la vague d'attentats qui a touché le pays depuis les assassinats perpétrés par Mohamed Merah en 2012. Aujourd'hui, 1120 personnes incarcérées pour des faits de droit commun<sup>1</sup>, auxquelles s'ajoutent 513 détenus emprisonnés pour infraction terroriste, ont été recensées comme en voie de radicalisation ou radicalisées et font l'objet à ce titre d'un suivi piloté par le Bureau central de renseignement pénitentiaire (BCRP) qui chapeaute quelque 400 «espions» disséminés dans et hors les murs. Ces agents spécialisés sont chargés de consigner et analyser tout agissement suspect: prosélytisme, comportements violents, revendications religieuses, etc. Les informations recueillies font l'objet de rapports de suivi et peuvent aboutir à des mesures coercitives, comme la fouille surprise du détenu ou de sa cellule, ou son transfert dans un autre bâtiment, voire un autre établissement.

En raison de son profil, Christian Ganczarski était étroitement surveillé par les services de renseignement pénitentiaire. Né en Pologne puis naturalisé allemand, il gagne la région afghane de

Durant les quatorze années de son parcours carcéral, **Ganczarski n'a rien abandonné de ses convictions.** L'administration pénitentiaire ne l'ignorait pas

Kandahar en 1998 où il rejoint les rangs d'Al-Qaïda. Ses compétences en informatique en font un rouage essentiel de la propagande djihadiste jusqu'à devenir un intime du chef de la nébuleuse, Oussama Ben Laden. Le 3 juin 2003, alors qu'il vient d'atterrir à l'aéroport de Roissy en provenance d'Arabie Saoudite, il est arrêté par la police française, mis en examen, puis incarcéré pour sa participation présumée à l'explosion d'un camion piégé le 11 avril 2002 devant une synagogue de l'île tunisienne de Djerba. L'attentat avait tué vingt et une personnes, dont deux Français,

entraînant l'ouverture d'une enquête de pôle antiterroriste de Paris comme le veut la pratique. En février 2009, malgré ses dénégations, il est condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle par la cour d'assises spéciale de Paris pour association de malfaiteurs terroriste.

Durant les quatorze années de son parcours carcéral, Ganczarski n'a rien abandonné de ses convictions. L'administration pénitentiaire ne l'ignorait pas, répertoriant consciencieusement le comportement équivoque du condamné tout en restant impuissante à y mettre un terme. Un rapport confidentiel du BCRP de décembre 2017, établi en prévision de la fin de peine proche de Ganczarski et dont nous avons pris connaissance, recense une quinzaine d'incidents consignés au fil des ans, dont cinq agressions sur d'autres prisonniers. «La violence de Ganczarski à l'égard de ses codétenus serait motivée par la volonté d'imposer au sein de la prison un mode de vie conforme à sa vision de la religion», peut-on lire dans un rapport de la police antiterroriste rédigé après l'agression.

À quatre autres reprises, il menace de mort des surveillants. L'une de ces menaces proférée le 15 janvier 2017, résonne particulièrement avec l'attaque commise un



plus tard. « Si un fou voulait tuer, il poignarderait un surveillant à l'ouverture de la porte et son binôme ne pourrait rien faire », avait-il lancé, bravache. En 2004 déjà, il avait fourni des croquis et autres schémas de circuits électroniques à un codétenu, ancien membre du Groupe islamique armé (GIA) algérien. Et seulement six mois avant l'attaque de Vendin-le-Vieil, des contenus djihadistes sont découverts dans son disque dur à l'occasion d'une inspection de sa cellule. Si les ordinateurs y sont bien autorisés sous conditions, toute connexion à internet est en revanche prohibée. Un nouvel incident « qui tend à indiquer l'actualité de son radicalisme religieux et sa fascination pour un islam de guerre », constate un policier antiterroriste dans un rapport postérieur à l'agression des quatre surveillants. La direction de l'établissement n'interprète pas ces informations de la même façon. « Il était considéré par l'administration comme ayant un comportement correct », assure le directeur adjoint de Vendin-le-Vieil aux enquêteurs en charge des investigations sur l'attaque, soulignant même « son sens de l'humour » avant de préciser qu'il peut être « caractériel » et fait l'objet de l'attention des personnels « vu son parcours et son profil ».

### Des liaisons dangereuses

Ses amitiés nées derrière les barreaux confirment, elles aussi, le caractère intact de son fanatisme religieux. Les services de renseignement pénitentiaire ont scruté de près les liens qu'il a noués avec huit détenus appartenant à la mouvance islamiste radicale depuis le début de son incarcération. Parmi eux, Sabri Essid, un intime de Mohamed Merah condamné en 2009 pour association de malfaiteurs terroriste. Il a rejoint les rangs de Daech en 2015 après sa libération. Ou encore Rachid Ramda, membre du GIA, considéré comme le cerveau des attentats du métro et du RER à Paris en 1995, rencontré à la prison de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) en 2011, avec qui il entretient depuis une relation épistolaire soutenue. Surtout, Christian Ganczarski est particulièrement proche de Lionel Dumont, membre

fondateur du « gang de Roubaix », connu pour une série de braquages ultraviolents en 1996 destinés à financer le djihad armé. Les deux détenus se sont rencontrés en 2010 à la maison centrale de Moulins, dans l'Allier, et sont à nouveau réunis à Vendin-le-Vieil à partir de l'année 2015. D'abord incarcérés dans deux bâtiments différents, ils sont affectés au sein de la même aile à compter du 9 décembre 2017, soit un mois avant l'attaque contre les quatre surveillants. Leur proximité ne s'arrête pas là : l'Allemand a épousé en 2014 la cousine de la femme de Lionel Dumont.

« Dès les premières années de sa détention et en dépit du fait qu'il ne maîtrisait pas le français, Christian Ganczarski montrait un profil de leader », note le rapport confidentiel du bureau de renseignement pénitentiaire. Un dernier événement, survenu seulement quatre jours avant l'attaque, constitue l'ultime signe annonciateur. « Ce jour-là, une conversation téléphonique interceptée avec son épouse faisait état d'un projet d'user de violence vis-à-vis du personnel afin qu'une nouvelle affaire soit engagée à son encontre », révèle le directeur adjoint de la prison durant son audition aux enquêteurs. En effet, le djihadiste s'est vu signifier six jours plus tôt une demande d'extradition émanant des États-Unis qui souhaitent le juger pour ses responsabilités logistiques au sein d'Al-Qaïda. Une procédure à laquelle il semble vouloir échapper à tout prix.

La menace évoquée par téléphone est prise au sérieux, au point que, le jour même, les surveillants du quartier d'isolement sont pourvus d'un équipement de protection. Une précaution finalement levée dès le lendemain. « (...) Les écoutes ont été à nouveau exploitées, menant au constat que la première interprétation ne serait pas la bonne et que Ganczarski ne faisait pas état de menaces de sa part à l'encontre du personnel mais évoquait le cas d'un autre détenu », justifie le directeur adjoint durant son audition. L'exploitation ultérieure de l'enregistrement par la police antiterroriste confirmera l'ambiguïté de la conversation, favorisée par le faible niveau en français du djihadiste. ▶



Christian Ganczarski, ancien lieutenant d'Oussama Ben Laden, a été condamné en 2009 à dix-huit ans de réclusion criminelle pour association de malfaiteurs terroriste.

« À ce moment-là, c'est comme un disjoncteur, j'ai pris dans la main ce que j'avais devant moi et j'ai foncé »

► Durant sa garde à vue, Ganczarski ne fournit pas d'explication claire à son geste. « Ma libération était prévue pour le 24 janvier 2018 et il y a eu des informations négatives qui me sont parvenues. À la fin, comme je ne serai pas libéré, ça m'a cassé (sic). » Une probable référence à la demande d'extradition formulée par les États-Unis. À aucun moment il n'admet pourtant avoir agi dans le but d'être à nouveau condamné en France et échapper ainsi à l'extradition redoutée. « Après quinze ans de prison vécus comme une injustice, il était sur le point de recouvrer la liberté, avec un projet de vie familial. La perspective de cette extradition a entraîné un mélange d'espoirs brisés, de révolte et finalement une perte de contrôle », estime Me Sébastien Bono, son avocat.

### Bombe à retardement

Face au juge d'instruction qui s'apprête à prononcer sa mise en examen pour tentative d'assassinat sur personne dépositaire de l'autorité publique en lien avec une entreprise terroriste, il assure cette fois traverser une lourde dépression et décrit la requête américaine comme la goutte ayant fait « déborder le vase ». « (...) À ce moment-là [lorsque les surveillants ont

ouvert la porte, NDLR], c'est comme un disjoncteur, j'ai pris dans la main ce que j'avais devant moi et j'ai foncé, je ne me souviens plus de ce qui s'est passé après. » Comment expliquer l'impuissance du système pénitentiaire à désamorcer la bombe à retardement que dessine le passé carcéral de Ganczarski ? « Le problème de la prise en charge des détenus djihadistes est apparu il y a dix ans, mais les cadres de l'administration ne s'y sont vraiment intéressés qu'à partir de 2014, avec les départs massifs en Syrie, souligne Hugo Micheron, doctorant en sciences politiques à l'École normale supérieure et spécialiste de la radicalisation islamiste. On a mis en place des dispositifs de prise en charge spécifiques, notamment basés sur des entretiens déclaratifs (lire page ci-contre), mais ils sont peu efficaces car ils ne s'appuient pas sur des travaux scientifiques solides, quasi inexistantes, et ne disposent pas de budgets suffisants. Par ailleurs, un placement à l'isolement trop long peut favoriser le développement de pathologies mentales, voire un ressentiment qui peut déclencher un passage à l'acte. »

« Avec les moyens dont disposait la direction de Vendin-le-Vieil, il était déjà



C'est avec ce couteau de cantine et cette paire de ciseaux, tous deux à bout rond tels qu'autorisés en cellule, que Christian Ganczarski s'en est pris aux quatre surveillants.

possible, au vu du profil de Ganczarski, de maintenir le port d'équipements de protection adéquats, estime Jean-François Forget, secrétaire général de l'Ufap-Unsa. Pour nous, la solution passe par la création de quartiers de haute sécurité dédiés aux radicaux, à la fois étanches du reste de la détention et entre les détenus eux-mêmes. Côté surveillants, ce type d'aménagement limitera la baisse de vigilance que l'on constate parfois sur le terrain, dès lors que ces détenus se montrent le plus souvent polis mais sans rien abandonner de leurs convictions. » Ces quartiers spécialisés et pourvus en équipements de protection font partie des promesses formulées par Nicole Belloubet. « On ne peut plus dire que l'administration pénitentiaire n'a pas saisi l'ampleur du danger et ne fait rien, insiste Hugo Micheron. Mais le retard accumulé est tel qu'il faudra du temps pour en mesurer les effets réels. »

En attendant les suites de l'enquête, un éventuel procès et le sort réservé par la justice française à la demande d'extradition formulée par les États-Unis, Christian Ganczarski a été transféré à la prison de Mont-de-Marsan, dans les Landes. ♦

<sup>1</sup> Chiffres du ministère de la Justice, décompte effectué en date du 23 février 2018

## ENTRE MISE À L'ÉCART ET RÉINSERTION, LA JUSTICE BALANCE

La question de la mise en place d'un suivi spécifique des détenus radicalisés est récente et empirique. En octobre 2014, Stéphane Scotto, alors directeur de la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), décide de rassembler une vingtaine de détenus djihadistes au même étage d'un bâtiment. L'initiative vise avant tout à éviter le prosélytisme, dans cet établissement qui accueille de nombreux mis en examen dans des dossiers terroristes. Testé à titre expérimental, le dispositif est observé sans enthousiasme par le ministère de la Justice. Mais l'attentat de *Charlie Hebdo* et celui de l'Hyper Cacher vont lui valoir un regain d'intérêt. Le 13 janvier 2015, moins d'une semaine après les attaques, le Premier ministre Manuel Valls annonce l'extension de ces quartiers spécifiques à quatre autres établissements, sous le regard circonspect de Christiane Taubira, ministre de la Justice, et alors qu'aucune étude n'a été menée quant à l'efficacité de la mesure. Après des mois de tâtonnements, le programme est lancé en début d'année 2016 dans les prisons de Fresnes, Lille-Sequedin (Nord), Osny (Val-d'Oise) et Fleury-Mérogis (Essonne). Les détenus concernés font d'abord l'objet d'une évaluation pluridisciplinaire (éducateurs, psychologues, conseillers d'insertion et de probation) pendant environ six semaines. Cette étape est censée déterminer leur degré d'embrigadement et de dangerosité. En fonction des résultats, ils sont ensuite redirigés vers trois établissements : Osny et Fleury pour les profils les plus encourageants et Lille-Sequedin pour les plus récalcitrants. La détention dans ces « quartiers dédiés » dure six mois et s'accompagne d'une prise en charge spécifique destinée à desserrer l'emprise radicale, en vue de permettre la réintégration dans une courserie classique. En septembre de la même année, l'agression de deux surveillants par un pensionnaire de l'unité dédiée d'Osny armé d'une lame artisanale entraîne une vague de critiques de la mesure. Le mois suivant, le nouveau garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas y met un terme. Selon nos informations, Christian Ganczarski n'a bénéficié d'aucun de ces programmes. « L'administration était surtout

préoccupée par l'agressivité de ce détenu, ce qui a justifié son transfert à Vendin-le-Vieil, une prison très moderne et ultra-sécurisée », explique-t-on à la direction de l'administration pénitentiaire. Après l'agression commise par le terroriste allemand, un nouveau dispositif de prise en charge a été présenté par le gouvernement. Les détenus considérés comme radicalisés passent toujours par une phase d'évaluation pluridisciplinaire mais celle-ci dure cette fois quatre mois. Ils sont ensuite dirigés vers un quartier spécifique désormais séparé et étanche du reste de la prison. Quatre cent cinquante cellules individuelles réparties dans près de quatre-vingts établissements doivent être libérées avant la fin de l'année pour accueillir les premiers pensionnaires, avec un objectif de 1 500 places dédiées d'ici la fin de l'année 2019. Les plus dangereux seront placés à l'isolement « classique » où ils n'auront ni contact entre eux, ni avec les détenus des autres coursives. Une minorité moins hostile sera intégrée au reste de la détention, mais dans une cellule individuelle et avec un protocole de prise en charge adapté. Enfin, des programmes de prévention de la radicalisation violente, menés sous forme d'entretiens individuels ou de groupes de parole visant à travailler sur les origines de l'embrigadement, vont être proposés dans quatre-vingts établissements, contre vingt-sept actuellement. « Ces mesures ont vocation à traiter chaque détenu individuellement en posant sur lui un diagnostic clair, pluridisciplinaire et croisé, qui servira pendant la détention, mais aussi après », insiste Youssef Badr, porte-parole du ministère de la Justice. « Beaucoup de promesses ont été faites. Nous attendons maintenant les actes et nous jugerons sur pièces, commente avec prudence Jean-François Forget, secrétaire général du syndicat de surveillants Ufap-Unsa. Sollicitée sur les incidents en détention qui ont émaillé le parcours carcéral de Christian Ganczarski et sur les informations en possession du renseignement pénitentiaire avant l'attaque, l'administration pénitentiaire n'a en revanche pas souhaité commenter « une enquête judiciaire en cours ».